

02 MARS 2015 / PARIS – Le cabinet d'avocats d'affaires Dechert LLP a conseillé Biota Pharmaceuticals, société basée à Atlanta (USA) dans le cadre de la conclusion d'un accord en vue de l'acquisition par Biota Pharmaceuticals d'Anaconda Pharma, une société de biotechnologie basée à Paris.

Le médicament phare d'Anaconda Pharma est le AP611074, un antiviral à action directe breveté en développement pour le traitement des condolymes, ou verrues anogénitales, et de la papillomatose respiratoire récurrente (PRR), toutes deux causées par le papillomavirus humain (VPH) de types 6 et 11. Anaconda Pharma a réalisé avec succès un essai clinique de phase 2a du AP611074 sous forme de gel concentré à 5%. Cet essai a démontré l'existence d'une activité biologique et entraîné une réduction significative de la surface de condolymes, tout en présentant une tolérance locale favorable de la peau.

Dans le cadre de cette opération, **Biota Pharmaceuticals** a été conseillé par **Dechert** dont l'équipe était menée par David Rosenthal (Associé, New York), assisté par Ermine Bolot (Associée, Paris) et les collaborateurs Aymeric Gibon et Magali Stuber (Paris).

Anaconda Pharma a été conseillé par **McDermott Will & Emery** (Emmanuelle Trombe et Anthony Paronneau).